Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200041556-20261014-2026-077-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-077** EN DATE DU : **14 OCTOBRE 2026**

ENFANCE/JEUNESSE : CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'an deux mille vingt six, le quatorze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de La Forêt du Temple, selon convocation le 07/10/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Madame Dorota MENARD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs
AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GABAUDE Alexandra, LAFAYE Laurent, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3)
Pierre GUYOT donne pouvoir à Annick CHEMISIER, Isabelle HUMBERT donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Annie MARCHAND donne pouvoir à Roger LANGLOIS,

EXCUSÉ (0)

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	27	27	27	0

Vu la compétence petite enfance, et notamment la gestion de établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : fixe et itinérant, de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, autorité organisatrice du Service Public de l'Enfance,

Vu la délibération n°2016-074 en date du 19 septembre 2016 portant sur l'acquisition d'une parcelle pour la micro-crèche et création du bâtiment,

Face au nombre important de demandes de pré-inscriptions à la micro-crèche «Louloucrèche» pour début 2027 ainsi qu'aux faibles départs des enfants à l'école en janvier 2027, la question d'une augmentation de places d'accueil sur le territoire se pose, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Plusieurs scénarios ont été étudiés par les services, évaluant les conséquences en termes de délais, de personnel, de budget.

La commission Enfance/Jeunesse qui s'est réunie le jeudi 8 octobre 2026, propose de faire évoluer la micro crèche en structure multi accueil de 24 places après la réalisation de travaux, et de permettre l'accueil de 20 enfants dès janvier 2027, pour répondre aux demandes des familles.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la demande d'agrément à 20 places pour janvier 2027, en aménageant l'existant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Sylvain DUQUÉROIX

Le secrétaire de séance
Dorota MENARD